

---

# Relations parlementaires à l'Assemblée nationale

Guy Beaudet

*Dans le numéro du printemps 1988, un article présentait le volet « Service aux députés » à l'Assemblée nationale du Québec. Ce second article expose la philosophie et les orientations des relations parlementaires à l'Assemblée.*

**U**ne tradition maintenant bien établie veut que l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) accorde une grande importance à ses relations parlementaires.

Cette réalité trouve ses fondements historiques dans le fait que, depuis plusieurs années, les parlementaires et les hauts fonctionnaires étrangers en visite officielle au Canada ont manifesté un intérêt particulier pour le Québec et ses institutions. Le fait que la double tradition française et britannique ait marqué profondément nos institutions et leur ait donné un caractère original et unique en Amérique du Nord n'est certes pas étranger à ce sentiment, qui ne se dément pas au fil des ans.

L'ampleur des activités parlementaires de l'ANQ est telle que, contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des autres provinces canadiennes et des états américains, une unité administrative distincte est chargée d'en assurer la planification et le bon déroulement.

À l'ANQ, nous ne nous contentons donc pas de maintenir notre position au sein de ce grand forum que forment l'ensemble de nos partenaires parlementaires étrangers, mais nous nous efforçons de jouer un rôle actif au sein de ce réseau important et diversifié afin que nos députés y occupent une place de choix. La raison en est simple : ce faisant, nos députés se trouvent placés dans des situations d'échanges et de perfectionnement professionnels avantageuses. En effet, si, avec le temps, nous avons multiplié et approfondi nos rapports avec des Parlements étrangers, la mission de nos

parlementaires dans le cadre de ces échanges gravite encore essentiellement autour des mêmes pôles : formation et représentation.

---

## Formation

---

Puisque la plupart des députés sont élus sans nécessairement avoir reçu, au préalable, de formation spécifique leur permettant de s'acquitter parfaitement de l'ensemble de leurs responsabilités nouvelles, une partie de leur apprentissage du travail de parlementaire se fait par l'expérience.

On comprend bien alors l'importance, pour la Direction des relations parlementaires, d'assurer la nécessaire continuité d'une Législature à l'autre. Il lui faut chercher à placer les députés dans des situations où leur compétence et leur expérience personnelle feront d'eux de bons interlocuteurs de nos partenaires étrangers, tout en favorisant leur propre perfectionnement.

Cette formation du député peut être formelle (commissions de coopération, colloques, comités mixtes, séminaires, ateliers, conférences, visites industrielles) ou informelle (repas officiels, participation à des activités socioculturelles qui gravitent autour des missions et des accueils), mais elle vise toujours l'approfondissement de ses connaissances dans une variété de domaines : le fonctionnement des institutions politiques, la philosophie et les stratégies propres à ces institutions, les notions historiques, les méthodes de travail et les priorités législatives des partenaires parlementaires, la culture et les coutumes de la population, les goûts et les passions qui transpirent de ces rencontres et qui influencent leur processus de prise de décisions.

---

*Guy Beaudet est directeur des relations parlementaires et des services aux députés à l'Assemblée nationale du Québec.*

En participant à des rencontres thématiques, le député obtient de l'information à jour sur des problèmes auxquels il est lui-même confronté comme législateur québécois. Il compare alors son point de vue avec celui des spécialistes invités et d'autres parlementaires ayant une expérience et une culture politique différentes, il en retire donc une meilleure compréhension des questions étudiées, ce qui le rend encore plus apte à exercer un contrôle éclairé sur les politiques analysées en Chambre et en commission parlementaire.

Ce choc des idées, qui caractérise les rencontres auxquelles participent les députés dans le cadre des activités parlementaires, est créateur, constructif. Avec le temps et l'exposition répétée à ce genre de situations d'apprentissage, le député devient un partenaire de plus en plus dynamique au sein du réseau parlementaire.

---

## Représentation

---

Les activités parlementaires constituent vraiment des forums axés sur les échanges. Si le député y retrouve toujours une occasion de parfaire ses connaissances, d'enrichir son expérience de législateur, il y fait également la promotion du Québec.

En effet, tant dans les discussions formelles qu'au cours d'échanges informels, il contribue à faire connaître le Québec, ses richesses naturelles, le dynamisme de son économie, son potentiel touristique, le savoir-faire de sa population, ses institutions et sa culture propre.

L'intervention des députés québécois au sein de conférences parlementaires contribue souvent à l'effort général de lobby auprès des législateurs étrangers, qui sont aussi, la plupart du temps, des partenaires économiques et commerciaux.

Certes, il n'appartient pas aux membres du pouvoir législatif de se faire les négociateurs officiels du Québec à l'étranger, mais ils peuvent néanmoins être extrêmement utiles en informant de mieux en mieux leur collègues de l'extérieur. C'est là un juste retour pour les avantages semblables que retirent les députés eux-mêmes de telles rencontres et une façon d'être, dans la limite de leur champ de juridiction et des objectifs visés par l'ANQ, les catalyseurs d'ententes formelles entre le Québec et l'étranger.

Les députés représentent de ce point de vue, dans chaque activité parlementaire, toute la population du Québec. Les rapports qu'ils créent alors sont à la fois une brique de plus à l'édifice de coopération entrepris par leurs prédécesseurs et une assise pour la contribution des collègues qui leur succéderont.

L'expérience nous apprend que, dans le domaine des relations parlementaires, rien n'est possible sans continuité. En effet, on pourrait tenir un grand nombre de rencontres ponctuelles avec des parlementaires étrangers et n'obtenir que des résultats mitigés si nous n'avions pas veillé à assurer

la continuité, si tous ces échanges ne s'inscrivaient pas dans un plan d'ensemble cohérent, bien articulé.

C'est dans cette perspective que la Direction des relations parlementaires a réactivé et développé les échanges parlementaires autour d'une solide articulation de nos « familles parlementaires », pour assurer la meilleure continuité possible. Une telle structure vise à permettre en outre à tous les députés de mieux saisir leur rôle dans le plan d'ensemble des relations parlementaires de l'Assemblée nationale et de favoriser chez eux le développement de spécialités et d'intérêts particuliers.

---

## Les grandes familles parlementaires

---

Actuellement, nous pouvons regrouper les activités parlementaires de l'ANQ sous les six grandes familles suivantes :

### Cadre multilatéral

AIPLF (Association internationale des parlementaires de langue française) ;

APC (Association parlementaire du Commonwealth) ;

Associations parlementaires américaines ;

### Cadre bilatéral

France : Groupe d'amitié Québec – France ;

Commission de coopération franco-québécoise ;

Belgique (Comité mixte du Conseil de la Communauté française de Belgique et de l'Assemblée nationale du Québec) ;

Autres activités parlementaires

L'Association internationale des parlementaires de langue française a été fondée en 1967. Elle regroupe 38 sections provenant de 33 pays regroupés en régions européenne, africaine et américaine. Elle a pour objectif principal de favoriser les initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue française.

L'ANQ est membre à part entière de l'AIPLF depuis 1975. À ce titre, elle participe activement aux activités de l'Association, notamment à titre de membre du Bureau depuis son adhésion. Elle a été l'hôte de la XV<sup>e</sup> Assemblée générale en 1986. Depuis janvier 1986, le Président de l'Assemblée nationale du Québec est vice-président de l'AIPLF, une première pour l'ANQ.

L'AIPLF est la seule organisation regroupant l'ensemble de la francophonie parlementaire. À ce titre, elle joue un rôle primordial dans la défense et l'épanouissement de la culture française. Dans la réalisation de cet objectif, elle s'associe au Sommet francophone, l'organe exécutif de la francophonie.

Le Québec est le foyer de la francophonie nord-américaine et continue de jouer un rôle essentiel à la survie et au

---

développement du fait français sur ce continent. De ce fait, l'Assemblée nationale se doit d'assumer un leadership au sein de la francophonie parlementaire en Amérique et est donc un partenaire majeur de l'AIPLF. C'est dans cette perspective que le fait que le Québec détienne une des vice-présidences de l'AIPLF prend toute son importance et sa signification.

L'Association parlementaire du Commonwealth a pour but de réunir, sans égard à la race, à la religion ou à la culture, les parlementaires du Commonwealth, dans le respect des droits et libertés, et de leur permettre la poursuite des idéaux de la démocratie parlementaire.

L'Assemblée nationale est membre à part entière de cette Association au sein de laquelle se perpétue la tradition parlementaire britannique. À ce titre, elle participe activement à des séminaires, colloques, conférences et autres réunions où les parlementaires peuvent se mieux connaître, échanger des idées et s'enrichir mutuellement de par leur propre expérience.

Il faut noter que l'APC est la seule association parlementaire qui permette des échanges annuels statutaires à l'échelle de tout le Canada ; ceci nous permet de maintenir nos relations avec nos partenaires des autres provinces canadiennes. En outre, des sept régions qui composent l'APC sur les cinq continents, le Canada est le seul pays à former une région à lui seul.

ANQ – États-Unis d'Amérique : depuis plusieurs années, les députés de l'ANQ participent, à titre d'observateurs ou d'invités, à certaines rencontres des deux grandes associations parlementaires américaines : la National Conference of State Legislatures (NCSL) et le Council of State Governments (CSG).

Les séminaires organisés par ces deux associations permettent aux législateurs de discuter entre eux et avec des spécialistes des principaux problèmes auxquels ils ont la responsabilité de trouver des solutions et sur lesquels ils sont appelés à légiférer.

L'ANQ délègue aussi des députés à certaines rencontres de comités spéciaux chargés d'étudier notamment les questions d'énergie et d'environnement, qui constituent une priorité commune avec les états du Nord-Est (Eastern Regional Conference du CSG).

Dans la perspective du libre-échange, le maintien de cette relation prend une importance capitale, puisqu'il est primordial pour les députés de mieux connaître la dynamique des institutions américaines.

ANQ – France : la relation interparlementaire franco-québécoise a pris forme en 1979. Elle s'exprime par la voix de deux organes, la Commission de coopération interparlementaire franco-québécoise (créée en 1979) et les groupes d'amitié (créés en 1986-1987). Cette relation a pour objectif de développer la coopération interparlementaire

entre les deux Assemblées et, de façon générale, de renforcer les liens d'amitié entre les peuples français et québécois.

La relation entre le Québec et la France est privilégiée. La coopération intense entre les deux sociétés s'exprime à plusieurs niveaux. L'ANQ doit donc participer pleinement à cette dynamique ; il en va de la vitalité du parlementarisme francophone et de la défense de nos deux sociétés francophones face à d'autres cultures.

À titre d'exemple, les parlementaires de France et du Québec auront de plus à échanger sur des thèmes économiques et commerciaux dans le contexte de l'application de l'accord de libre-échange canado-américain et de l'instauration d'un marché commun unique (Europe) à compter de 1993. Les expériences de chacun en la matière pourront profiter à la fois au Québec et à la France en cette période de changement de notre organisation économique.

ANQ – Conseil de la communauté française de Belgique : dans la foulée de son implication sur la scène internationale, l'ANQ ne cesse d'ajouter, à son actif, des réalisations fort stimulantes, par le biais des contacts qu'elle établit de manière interrompue et intensive. La création, en octobre 1979, du Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil de la communauté française de Belgique (CCF) et l'ANQ est une de ces grandes réalisations.

L'objectif de ce Comité est de favoriser les échanges de méthodes de travail parlementaire et de développer une connaissance réciproque des communautés concernées, dans le but avoué de renforcer leur coopération et leurs liens d'amitié. Le Comité s'est réuni en session sur une base annuelle jusqu'à 1985 et a ensuite connu un temps d'arrêt de ses activités pendant deux ans et demi.

En septembre 1987, l'ANQ et la CCF ont relancé la relation à l'occasion de la VII<sup>e</sup> Session du Comité à Québec. Le Comité a alors adopté des modifications aux statuts afin de resserrer la relation entre les deux Assemblées. Les participants ont par ailleurs échangé sur les institutions politiques du Québec et de la Belgique et ont discuté de l'accord du Lac Meech. La VIII<sup>e</sup> Session du Comité, qui a eu lieu en Belgique en mai 1988, a permis de discuter de politique familiale. La IX<sup>e</sup> Session aura lieu à Québec à l'automne 1989.

---

## Autres activités parlementaires

---

La dernière famille est mixte, puisqu'elle regroupe des activités non statutaires, tantôt à caractère multilatéral et non récurrentes, tantôt de nature bilatérale, mais non institutionnalisées. Un exemple d'activité multilatérale non récurrente serait l'accueil d'une délégation de représentants de la Communauté économique européenne, alors qu'une rencontre de députés québécois avec des parlementaires de l'Ontario illustrerait le bilatéral non institutionnalisé. Voici d'autres exemples à développer et à encourager :

- la participation de députés à des repas officiels avec des législateurs étrangers organisés par le ministère des Affaires internationales du Québec ;
- la participation de députés à des repas conférences portant sur des thèmes d'intérêt commun ;
- la participation de députés à un Forum parlementaire canadien sur la condition des personnes handicapées, la condition féminine, etc. ;
- la participation de députés à des conférences thématiques.

L'expérience des dernières années nous a démontré que le volume de ce type d'activités parlementaires et la qualité des échanges dont elles sont l'occasion méritent que nous y portions un grand intérêt. En effet, même si les discussions s'y déroulent dans un cadre informel, elles n'en demeurent pas moins, chacune à sa façon, d'excellentes occasions de formation et de représentation pour les députés. De plus, certains contacts établis au fil de ces rencontres diverses favorisent la création de liens qui, avec le temps et une volonté commune des partenaires, peuvent se développer en relation parlementaire institutionnelle et statutaire.

Pour atteindre ses objectifs et enrichir la tradition des relations parlementaires à l'ANQ, la Direction des relations parlementaires s'est efforcée de rationaliser la participation des députés québécois aux activités parlementaires.

Même si nous nous réjouissons du grand nombre d'occasions offertes aux parlementaires de l'ANQ de se perfectionner au cours des derniers mois, il nous apparaît essentiel de définir encore davantage les objectifs spécifiques de chaque activité retenue. Cette approche facilite l'intégration des efforts de chaque député à un cadre plus facilement perceptible et compréhensible.

## La mémoire des relations parlementaires

L'un des objectifs des membres du Bureau de l'Assemblée nationale en adoptant une décision sur les missions officielles, était d'en arriver à bâtir la mémoire des relations parlementaires, grâce notamment aux rapports de mission produits par les députés et les conseillers en relations parlementaires qui sont à leur disposition.

Ces rapports constituent des outils importants de la Direction des relations parlementaires dans l'essentielle opération de rétroinformation qui suit chaque activité parlementaire.

Enfin – et c'est là le dernier élément de cette chaîne de rétroinformation – ces rapports sont transmis au Président et aux whips, qui peuvent dès lors en faire bon usage en vue des rencontres ultérieures.

La somme des acquis et des commentaires des députés dans ce contexte constitue à moyen terme une source très précieuse.

## L'articulation autour des grandes familles parlementaires

L'expérience professionnelle, les compétences linguistiques, les intérêts et les goûts particuliers ou simplement parfois les circonstances ont fait que, dans la pratique, des groupes de députés se retrouvent plus régulièrement au sein d'activités de l'une ou de l'autre des grandes familles.

C'est à partir de cette observation que la Direction des relations parlementaires a décidé d'articuler l'ensemble de ses activités autour de six grandes familles, qui regroupent actuellement l'ensemble des interventions possibles des députés dans le domaine des relations parlementaires.

Comme, au sein de chaque famille, on retrouve invariablement des missions, des accueils et des rencontres ad hoc, chaque député serait appelé à s'acquitter successivement de ses fonctions dans un cadre différent, dont il retirera chaque fois des avantages particuliers du point de vue formation.

Ce mode de fonctionnement, dont les acquis sont assurés par les services de la Direction des relations parlementaires, présente des avantages quantitatifs certains. Citons entre autres :

- l'accélération des nombreuses démarches administratives inhérentes à chaque activité parlementaire ;
- une meilleure préparation préalable des délégués ;
- une plus grande spécialisation des députés ;
- des échanges plus fréquents et plus approfondis entre députés se retrouvant au sein d'une même « famille parlementaire » ;
- un suivi plus personnalisé et modulaire de la part du conseiller en relations parlementaires responsable d'une famille donnée ;
- un approfondissement de la formation des députés par suite de l'instauration de liens plus réguliers entre conseillers parlementaires et députés ;
- l'assurance d'une inscription à des activités ou à des ateliers contingentés.

On le devine, certains de ces avantages qualitatifs ont aussi des implications quantitatives non négligeables :

- des économies sur les frais d'inscription à certains colloques ;
- des économies substantielles sur les frais de transport ;
- des économies sur les frais d'hébergement.

La Direction des relations parlementaires estime qu'en conjuguant les avantages qualitatifs et quantitatifs de ce concept, elle peut animer davantage les relations parlementaires à l'ANQ et favoriser une participation de meilleure qualité, à meilleur coût.

Pour maintenir et enrichir la tradition des relations parlementaires de l'ANQ, nous devons également partager une vision de notre institution qui transcende les sessions et les Législatures. La continuité doit être assurée.

Si notre système parlementaire veut que la composition de la Chambre varie périodiquement par suite du jeu électoral, l'image et le niveau des relations parlementaires de l'ANQ, quant à eux, doivent sans cesse se maintenir et s'améliorer.

Après une année de relance et de restructuration interne, la Direction des relations parlementaires entend maintenant mettre l'accent sur la qualité de son service aux députés, qu'elle veut personnaliser davantage.

Avec l'articulation de l'ensemble de ses activités autour de six grandes familles et le regroupement d'un certain nombre de députés au sein de chacune, elle vise la consolidation et l'approfondissement de ses échanges avec les parlementaires étrangers. ■

## *Le Groupe canadien d'étude des questions parlementaires*



Le dernier séminaire s'est déroulé à l'édifice de l'Est, sur la colline du Parlement, les 12 et 13 avril derniers, sous le thème « Les groupes d'intérêts et le Parlement ». John L. Evans, président et directeur général de l'Association des compagnies de fiducie du Canada, a présidé la première réunion-débat sur le fonctionnement des groupes d'intérêts; participaient à ce débat Sara Clodman, directrice des Relations entre le gouvernement et l'industrie à la compagnie d'assurances Sun Life, Havi Echenberg, directrice de l'Organisation nationale anti-pauvreté, et Garfield Mahood, directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

Le conférencier d'honneur à l'occasion du dîner, l'honorable Thomas McMillan, ancien ministre de l'Environnement, a parlé des possibilités qu'ont les groupes d'intérêts d'influencer le programme politique, ainsi que des obstacles auxquels ils peuvent se heurter.

Le député Don Blenkarn, le sénateur Michael Pitfield et Eric Hehner, de Corporation House Ltd., ont été au nombre des participants à la deuxième séance présidée par le professeur Paul Pross, directeur de l'École d'administration publique de l'Université Dalhousie, séance où il a été question des changements dans les activités des groupes d'intérêts.

Une discussion animée sur la participation du public à l'élaboration des politiques était dirigée par le professeur Hugh Thorburn, du département d'études politiques de l'université Queen's, et comprenait l'ancien député Michael Cassidy, Pat Delbridge de Pat Delbridge Associates ainsi que Eric Mallory, journaliste et chroniqueur au réseau anglais de Radio-Canada.

Un compte-rendu du colloque sera publié sous une nouvelle forme et sera mis à la disposition des députés et autres parties intéressées.

En juin, le GCEQP participait à nouveau aux rencontres des Sociétés savantes, section sciences politiques, en organisant une réunion-débat sur l'influence que les groupes de défense d'une cause unique peuvent exercer sur le processus de nomination. Participaient à la rencontre le professeur James Mallory, Maureen McTeer et le professeur Joseph Wearing.